

POLITIQUE ET PROCÉDURE

TITRE : POLITIQUE SUR LE PARTENARIAT		Code :
DESTINATAIRE : Tout le personnel		
ORIGINE : Direction générale	Sanctionné par le c.a. le : 30 août 2004	Révisé le :

PRÉAMBULE

L'office reconnaît l'importance de pouvoir collaborer avec des partenaires de différents réseaux dans le but d'offrir une gamme de services de qualité et adaptés au profil de la clientèle desservie.

Depuis une quinzaine d'années, l'office expérimente des modèles de partenariat qui incitent à poursuivre cette orientation et à se doter d'une politique à cet égard.

OBJECTIF

Développer une approche de gestion permettant à l'office un maillage avec des partenaires tels le comité consultatif de résidents, les comités de locataires, le réseau socio-sanitaire, les organismes communautaires et les ressources du milieu qui ont des liens directs ou indirects avec la clientèle.

BUTS

- Permettre à la clientèle de bénéficier de services complémentaires et adaptés à leur profil en sus de ceux offerts par le personnel de l'office.
- Permettre à la clientèle lorsque requis, de bénéficier d'un plan d'intervention individualisé
- Favoriser la mise sur pied de projets novateurs ayant une incidence sur la qualité de vie des locataires.
- Favoriser l'intégration ou la réinsertion sociale de personnes admissibles à un logement social.

ENGAGEMENTS DE L'OFFICE

- Désigner un responsable auprès de l'organisme
- Identifier des intervenants responsables des dossiers à traiter en fonction des champs d'activités
- Assurer le suivi du traitement des dossiers
- Faciliter les échanges entre les parties impliquées

ENGAGEMENTS DES ORGANISMES EXTERNES

- Désigner un répondant auprès de l'office
- Identifier des intervenants en fonction des dossiers à traiter
- Prendre les moyens à sa disposition pour assurer le suivi des dossiers : aide, soutien, accompagnement ou intervention
- Assurer le soutien aux intervenants selon les besoins : sensibilisation et information
- Orienter la clientèle en difficulté si tel est le cas vers des ressources adaptées à leurs besoins.

MODALITÉS D'INTERVENTION

- L'office prend des orientations facilitant une approche partenariale en adoptant des politiques (transfert d'accommodation, prêt de logement aux personnes victimes de violence, en prêtant des locaux communautaires ou des logements (Maison pédagogique, maison de jeunes et des grands-parents)).
- L'office réserve des logements pour des clientèles particulières.

AUTRE DISPOSITION

L'office fait connaître son approche partenariale en faisant la promotion interne et externe des ententes développées.

LISTE DES PARTENAIRES

- Société d'habitation du Québec
- Ville de Trois-Rivières
- Agence de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre du Québec
- CLSC Les Forges
- Centre de santé Cloutier-du Rivage
- Sécurité publique
- Centres jeunesse
- Aux Trois Pivots
- Table de concertation auprès des aînés
- Centre d'Intégration communautaire (CIC)
- Centre hospitalier régional
- Maisons de Jeunes (L'Entramis, Action jeunesse)
- Maison pédagogique
- Maison des Grands-parents
- Centres d'action bénévole
- Prévention suicide

TITRE : POLITIQUE SUR LE PARTENARIAT	Code :
---	---------------

- Curatelle publique
- Services Régional, Aide, Accompagnement, Droits en santé Mentale (SRAAD)
- Centre de Loisirs Multi-plus (CLSC)
- Point de rue (travailleur de rue)
- Centre régional de prévention de la criminalité(CRPC)
- Espace Mauricie
- Interval
- Association Coopérative d'Économie familiale (ACEF)
- Le Havre
- Maison de Connivence
- Le Far
- Centre d'aide pour les victimes d'acte criminel (CAVAC)
- Habitations Populaires du Québec
- Ménagez-vous
- Amis des petits frères des pauvres
- Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractères sexuels (CALACS)
- Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)
- Commission des droits de la personne
- Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP)
- Résidence Entre-Deux
- Société protectrice des animaux

ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur le jour de l'adoption par le conseil d'administration.

